



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 1^{er} octobre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et monsieur les conseiller(ère) André Levac et Louise Poirier formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CE-2003-1367 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2003 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2003 DU COMITÉ EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 septembre 2003 et de la séance ordinaire du 24 septembre 2003 du comité exécutif de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-1368 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - 85 455,76 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 321 214,81 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 - 8 399,88 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 32 - 225 331,01 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 32 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	85 455,76 \$	15 au 19 sept. 2003
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	321 214,81 \$	15 au 19 sept. 2003
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	8 399,88 \$	15 au 19 sept. 2003
Liste des embauches numéro 32	Embauches de personnel temporaire	225 331,01 \$	8 au 12 sept. 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1369 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-37 – 459 785,51 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 SEPTEMBRE 2003****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-37 d'un montant total de 459 785,51 \$ pour la période du 11 au 17 septembre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1370* **ACQUISITION - LOGICIELS D'ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE FTR - COMDIC - COUR MUNICIPALE - 24 828,15 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Comdic, 4631, avenue Papineau, Montréal, Québec, H2H 1V4, pour l'acquisition de trois copies du logiciel d'enregistrement FTR, soit deux systèmes pour ordinateur fixe et un système pour ordinateur portable, pour la somme de 24 828,15 \$ incluant les taxes et ce, en conformité avec l'offre de prix soumise en date du 12 août 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	23 964,79 \$	Logiciels d'enregistrement numérique FTR
04-13493	863,36 \$	TPS à recevoir ristourne

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 23 964,79 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1371 **SOUSSION 2003 SP 149 - CONSTRUCTION NOVEX (9071-9048 QUÉBEC INC.) - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE RAOUL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 154 285,33 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec, à la firme Construction Novex (9071-9048 Québec inc.), 995, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9H 5E4, au montant de 154 285,33 \$ incluant les taxes, pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Raoul, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-003-44459	148 920,32 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues
04-13493	5 365,01 \$	réh. égout/aqueduc TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20040-009	148 920,32 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // amendement 40-1-2003
06-20040-003		148 920,32 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // diverses rues réh. égout/aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1372 SOUSSION 2003 SI 132 - GROUPE CONSEIL GENIVAR - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU PONT BOYES-80 114,91 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Conseil Genivar, 500, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 7W3, au montant de 80 114,91\$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis pour le projet de réfection du pont Boyes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30120-005-44460	77 329,05 \$	Honoraires professionnels divers projets réfection du pont Boyes
04-13493	2 785,86 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1373 SOUMISSION 2003 SP 163 - CARTIER PONTIAC BUICK GMC LTÉE - ACHAT D'UN CAMION 8 618 KG (19 000 LB) PNVB MINIMUM ÉQUIPÉ D'UNE BENNE QUATRE SAISONS ET D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 100 490,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Cartier Pontiac Buick GMC Ltée, 1475, boulevard Pie XI Sud, Val-Bélair, Québec, G3K 1H1, pour la fourniture d'un camion de 8 618 kg (19 000 lb) PNVB minimum équipé d'une benne quatre saisons et d'un équipement de déneigement, pour la somme de 100 490,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 août 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30104-052-44461	96 996,06 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres camion 310 VB 245
04-13493	3 494,38 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30104-053	5 000 \$		Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // camion 315 HD 136
06-30104-052		5 000 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // camion 310 VB 245

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1374 SOUMISSION 2003 SP 175 - CONSTRUCTION CANASA INC. - RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 712 211,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Canasa inc., 3805, boulevard Lite, Laval, Québec, H7E 1A3, au montant de 712 211,80 \$ incluant les taxes, pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc dans le projet Achbar et sur les rues Hillcrest et Hillview, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-002-44462	687 445,84 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom. réfection réseaux d'aqueduc
04-13493	24 765,96 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1375 TRAVAUX - PAVAGE 2003, GROUPE 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 50 970 \$

CONSIDÉRANT QUE des ajustements de chantier (pierre de surplus, cadres de regards, bordures) entraînent des coûts supplémentaires de 50 970 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts supplémentaires permettent de livrer un meilleur produit et d'économiser sur des déplacements de poteaux d'électricité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le coût estimé au montant approximatif de 50 970 \$ incluant les taxes concernant les travaux supplémentaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-001	10 617,49 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur d'Aylmer
06-30122-001	3 860,91 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur d'Aylmer
06-30122-001	9 652,27 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur d'Aylmer
06-30122-002	9 623,31 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur de Hull
06-30122-002	5 791,36 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur de Hull
06-30122-002	9 652,27 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur de Hull
04-13493	1 772,39 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1376* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 31 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 13A-131, 13A-150 et 13B-45 étant la phase 31 du projet Le Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC, afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phase 31 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC concernant le développement domiciliaire Le Plateau, phase 31, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 26 juin 2003 et portant le numéro S-3946, minute 8040-F.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux, les servitudes et les terrains où seront construits les bassins de rétention dans cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente et des terrains où seront aménagés les bassins de rétention, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 157-2003 prévu à cette fin et jusqu'à concurrence de 315 000 \$, ainsi que la quote-part de la Ville reliée à la construction des bassins de rétention, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 335 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 157-2003	315 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Fonds de roulement	20 000 \$	Quote-part – Bassin de rétention

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 20 000 \$ remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 157-2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1377 SOUSSION 2003 SP 156 - ED BRUNET ET ASSOCIÉS CANADA INC. - CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX - SECTEUR DE BUCKINGHAM- GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 2 497 939 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ed Brunet et associés inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4, au montant de 2 497 939 \$ incluant les taxes, pour la construction des ateliers municipaux dans le secteur de Buckingham, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juillet 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 147-2003	2 411 077,40 \$	Construction des ateliers municipaux
04-13493	86 861,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1378* VENTE DU LOT NUMÉRO 1 090 070 - CHEMIN FREEMAN - MESSIEURS YVON SICARD ET JEAN-LUC JOLIVETTE - 100 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau favorise la vente et le développement du lot numéro 1 090 070;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat et de développement dudit terrain qui rencontre les attentes de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de vendre le lot numéro 1 090 070 à messieurs Yvon Sicard et Jean-Luc Jolivette aux conditions de l'offre ci-jointe prévoyant entre autres :

1. un prix de 100 000 \$ excluant les taxes pour 3 313,64 m²;
2. un dépôt de 10 000 \$ pour garantir la signature de l'acte dans le délai de 120 jours et la construction d'un édifice de 500 m² destiné au commerce spécialisé de revêtements extérieurs.

La présente est conditionnelle à l'acceptation du projet de l'acheteur, à l'obtention par la Ville d'une quittance des droits en faveur de la Caisse Populaire de Hull sur le terrain garantissant les versements faits par cette dernière au Train Touristique et à l'acceptation par l'acheteur des exigences de qualité du Service d'urbanisme.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1379 RENOUVELLEMENT DU BAIL - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - 58, RUE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau renouvelle le bail de location avec l'Office municipal d'habitation pour le 58, rue Front :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le bail de location avec l'Office municipal d'habitation pour le 58, rue Front pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003 aux conditions du bail type de la Ville prévoyant entre autres :

1. un loyer annuel de 1,00 \$ avec assumption par le locataire des taxes foncières, des coûts d'exploitation, d'entretien et de rénovation, le cas échéant;
2. une utilisation à des fins communautaires au bénéfice des résidents du secteur;
3. du délai de résiliation pour fin municipale de 6 mois;
4. l'obligation pour le locataire d'assumer toute responsabilité découlant de son occupation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2003-1380 DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, à savoir :

NUMÉRO DE LOT	CADASTRE	NOM DE RUE
2794546	Québec	Rue de la Côte-des-Neiges
2734420, 2735643, 2735645	Québec	Avenue du Cheval-Blanc
2864290, 2927617, 3027130	Québec	Rue des Percherons
3059253	Québec	Rue d'Outremont
2794544, 2794560, 3059254	Québec	Rue de l'Épée
partie du lot 2976009 et les lots 3027150, 3027164	Québec	Rue du Bois-Joli
partie du lot 2976009 et les lots 3027152, 3027161	Québec	Rue des Résineux
3002688, 3002727	Québec	Rue des Sucres
3002704	Québec	Rue de la Sève
3002688, 3002727	Québec	Rue du Chalumeau

Adoptée

CE-2003-1381 SUBVENTION DE 100 \$ - COMITÉ ÉCOLE ET MILIEU EN SANTÉ SAINTE-MARIA GORETTI - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ au Comité école et milieu en santé Sainte-Maria Goretti, dans le cadre d'un camp plein-air pour la classe d'Éveil à la vie scolaire de l'école de la Traversée qui aura lieu au mois de janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Comité école et milieu en santé Sainte-Maria Goretti à l'attention de madame Monic Labelle, École de la Traversée, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1382 SUBVENTION DE 100 \$ - SOUPER-CAUSERIE DU CLUB DE TENNIS DE HULL LE 4 OCTOBRE 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club de tennis de Hull à l'attention de monsieur Ghislain Deschênes, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper-causerie qui se tiendra le 4 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1383 SUBVENTION DE 200 \$ - CERCLE DES FERMÈRES DE GATINEAU - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cercle des fermières de Gatineau à l'attention de madame Christiane Paradis, secrétaire-trésorière, 676, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec, J8R 3E3, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1384 PARTICIPATION DE MESSIEURS PAUL MORIN ET JOSEPH DE SYLVA - SOUPER CANADIEN DE LA PAROISSE DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE JEAN XXIII ET SUBVENTION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA (200 \$) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DU VERSANT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Paul Morin et Joseph De Sylva à participer au souper canadien de la paroisse de la Communauté chrétienne Jean XXIII qui aura lieu le 21 novembre 2003.

De plus, ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à verser un montant de 200 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la paroisse de la communauté chrétienne Jean XXIII à l'attention de monsieur Robert Quévillon, président de la fabrique, 1194, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	300 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11412-694	700 \$		Joseph De Sylva - du Versant // articles promotionnels
11412-972		700 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1385 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ DÉFI GRATTE-CIEL GATINEAU - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA - 200 \$ - 3 OCTOBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle, messieurs Richard Jennings, Simon Racine, Paul Morin et Joseph De Sylva à participer à l'activité Défi Gratte-Ciel Gatineau organisée par les pompiers et pompières de Gatineau au profit de la Dystrophie musculaire du Canada qui aura lieu le 3 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Dystrophie musculaire du Canada à l'attention de monsieur Robert Hull, 425, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec, J9H 6H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	40 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11412-972	40 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	40 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11403-972	40 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1386 AUTORISATION - ACHAT D'UNE TABLE (8 PLACES) POUR LE DÉJEUNER CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 336 \$ - 2 OCTOBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table corporative (8 places) pour le déjeuner conférence de la Chambre de commerce de Gatineau qui se tiendra au Holiday Inn Plaza la Chaudière le 2 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 336 \$ à la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	336 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1387 ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ISABELLE-ANNE LAROCQUE À TITRE D'AVOCATE À LA DIVISION DU CONTENTIEUX, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions d'avocate pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Isabelle-Anne Larocque à titre d'avocate à la division du contentieux, Module des services corporatifs et ce, pour une période de quarante mois à compter du 26 août 2003 jusqu'au 31 décembre 2006.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – division du contentieux - rémunération régulière – non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1388 PERMANENCE DE MADAME LOUISE C. LAVIGNE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE madame Louise C. Lavigne a été mutée à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2003-739 adoptée par le comité exécutif le 21 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lavigne a débuté son nouvel emploi le 21 mai 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Louise C. Lavigne au poste de commis administratif au Centre de services d'Aylmer et ce, rétroactivement au 21 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1389 PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN GAGNON AU POSTE D'INFORMATICIEN - SOUTIEN (TÉLÉPHONIE) À LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Gagnon a été engagé à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2003-258 adoptée par le comité exécutif le 26 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Gagnon est entré en fonction le 3 mars 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Alain Gagnon au poste d'informaticien – soutien (téléphonie) à la Direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 3 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1390 PERMANENCE DE MADAME CAROLE MORIN AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / CLIENTÈLE, RÉPARTITION AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Morin a été promue à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2003-344 adoptée par le comité exécutif le 12 mars 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Morin a débuté son nouvel emploi le 24 mars 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Carole Morin au poste de commis spécialisé / clientèle, répartition au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 24 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1391 PERMANENCE DE MADAME SUZANNE CRISPIN AU POSTE D'INFORMATICIEN CONSEIL À LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Crispin a été mutée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2003-259 adoptée par le comité exécutif le 26 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Crispin a débuté son nouvel emploi le 26 février 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Suzanne Crispin au poste d'informaticien conseil à la Direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 26 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1392* DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES HUDON AU POSTE DE DIRECTEUR DU MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Hudon occupant le poste de directeur du Module des services corporatifs a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la démission de monsieur Jacques Hudon au poste de directeur du Module des services corporatifs et ce, à compter du 31 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Jacques Hudon les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Jacques Hudon de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1393* VENTE DU CHALET DE SERVICE DU PARC SAINT-GÉRARD - MONSIEUR RICHARD ROUSSEL - 200 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se départir d'un bâtiment situé au parc Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Roussel domicilié au 1322, rue Couture, Gatineau Québec, a offert un montant de 200 \$ pour en faire l'acquisition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à monsieur Richard Roussel le chalet de service du parc Saint-Gérard aux conditions de l'acte de vente pour un montant de 200 \$ (non assujettie à la taxe de vente du Québec et à la taxe sur les produits et services). Les revenus découlant de cette vente seront comptabilisés au poste budgétaire 01-74230 – Autres dispositions d'actifs.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte de vente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolutions du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1394 SOUMISSION 2003 SP 183 - CONSTRUCTION CJRB INC. - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT - SECTEUR DES FÉES ET CHEMIN FRASER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 497 792,54 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE LUCERNE - MARC BUREAU ET R. ALAIN LABONTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction CJRB Inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec au montant de 497 792,54 \$ incluant les taxes, pour le remplacement des conduites d'égout dans le projet des Fées et sur le chemin Fraser, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 11 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-003-44467	320 783,43 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin – station pom. réfection réseaux d'égout
06-30139-002-44468	159 699,22 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin – station pom. réfection réseaux d'aqueduc
04-13493	17 309,89 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2003.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif